

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2025-04-10

Rennes, le 10/04/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise EUROVIA ;  
**Considérant** que des travaux de réfection de chemin de halage, bief de Le Boël doivent être réalisés du 11 au 25 avril 2025 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive droite du club de kayak à l'écluse du Boël est interdit à tous les usagers.

**Du 11 au 25 avril 2025**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, EUROVIA ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Guichen.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

